

par minot sur le blé et de \$4 sur chaque baril de lard importés dans le pays, parce qu'il est persuadé que nous pouvons produire tout le blé et tout le lard nécessaires à notre consommation, plus un fort surplus que nous pourrions exporter.

De plus, mon honorable ami d'Elgin-Ouest, a dit qu'avec ce tarif nous allions établir dans le pays, une aristocratie de pacotille. Je sais bien, pour ma part, qu'avec ce tarif nous excluons du pays un article de pacotille que l'Angleterre nous envoyait autrefois, je veux parler du drap de pacotille. Si, comme l'a dit l'honorable monsieur, les fabricants sont les seuls qui gagneront de l'argent sous l'opération de ce tarif, ce ne serait que demi-mal, car, à mon sens, plus l'aristocratie de la richesse se multipliera chez nous, mieux ce sera pour le bien du pays, pourvu qu'elle sache faire usage de son argent.

L'honorable monsieur a dit que les cultivateurs n'étaient pas protégés; que les promesses qu'on leur avait faites n'étaient pas remplies. Je crois pourtant que dans la préparation du nouveau tarif, on n'a pas négligé leurs intérêts et qu'ils en sont bien satisfaits. Tous les jours je reçois des lettres des deux divisions du comté d'Elgin dans lesquelles je trouve l'expression d'une satisfaction parfaite.

L'honorable représentant d'Elgin-Ouest (M. Casey) parlant du droit sur le malt, a dit que le gouvernement l'avait réduit de deux centins à un centin par livre. Or, s'il y a quelque chose que je blâme dans la législation de l'ancien gouvernement, c'est d'avoir élevé le droit sur le malt à 2 centins par livre. Un minot d'orge fournit trente-six livres de malt. Dans la partie du pays que j'habite, on vend l'orge de 70 à 75 centins le minot; mais quand le gouvernement éleva le droit sur le malt à 2 centins, il percevait ainsi 72 centins sur chaque minot d'orge réduit à l'état de malt et, par suite, le cultivateur ne pouvait plus obtenir que 45 centins ou cinquante centins pour le minot d'orge à l'état naturel. Voilà le genre de protection que l'ancien gouvernement accordait aux cultivateurs du pays. J'aimerais mieux voir, comme chez les américains, le droit aboli sur le malt et imposé sur la bière, d'autant plus qu'il serait beaucoup plus facile à percevoir. Je sais que les brasseurs canadiens

sont grandement gênés par les employés de l'accise. Dans la ville que j'habite, il y a deux brasseurs qui se plaignent sans cesse des règlements que leur imposent ces officiers.

On n'a pas tenu compte des propriétaires de moulins à farine, a dit encore l'honorable membre d'Elgin-ouest (M. Casey); mais je crois qu'ils sont dans de tout aussi bonnes conditions que par le passé. En vertu du système d'entrepôt, ils peuvent importer toute l'avoine dont ils ont besoin. On leur donne, je crois, un délai de quatre mois pendant lesquels ils n'ont pas un dollar à payer au revenu. Tout ce qu'ils ont à faire est de signer une obligation pour l'avoine qu'ils importent au Canada, et si, dans les quatre mois, cette avoine est exportée sous forme de farine, l'obligation est annulée. La même chose pour le blé.

Quant au blé-d'inde, j'aurais voulu voir le droit élevé à 10 centins. Dans la partie du pays que j'habite, nous avons des milliers d'acres de terre où l'on pourrait récolter de tout aussi bon blé-d'inde qu'aux Etats-Unis. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre d'un monsieur d'Elgin-est dans laquelle il me dit qu'avec la protection, les cultivateurs vont planter, au printemps, une grande quantité de blé-d'inde, parcequ'ils croient que cette récolte sera avantageuse.

Le tarif n'impose pas de droits sur la laine. J'aimerais que le ministre des finances mit un faible droit sur cet article; du reste, le droit sur la grosse laine ne nuirait aucunement à la production de la laine au Canada. Nous n'importons que les laines fines que nous ne pouvons pas produire.

Je suis curieux de voir comment l'honorable député d'Elgin-ouest va voter sur cette question, parceque s'il vote en faveur du tarif, il représentera l'opinion de l'autre moitié du comté dont je suis le député moi-même et s'il vote contre, il ne représentera pas l'opinion des électeurs d'Elgin-ouest.

L'honorable monsieur s'est plaint de ce que les hommes appartenant aux professions libérales n'étaient pas protégés. Nul doute qu'ils demandent protection; les médecins et les avocats sont, je suppose, des maux nécessaires dans un pays. Je crois que si ces derniers prenaient l'avis